



Note de synthèse – Phase 2 : Le projet communal jusqu'à l'arrêt

Février 2023

Juste avant l'été 2021, la commune de Crolles a lancé la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui avait été approuvé en 2010. Ce document a vocation à exposer des règles d'organisation de la commune pour les 10-15 prochaines années en répondant notamment aux questions suivantes : *Où peut-on construire ? Sous quelles conditions ? Quelle vocation donner aux différents secteurs de la commune ? Quelles hauteurs maximales pour des transitions urbaines maîtrisées ? Quelle protection des éléments de patrimoine ? Quelle prise en compte des risques auxquels est confrontée la commune (chute de blocs, inondations...) ?...*

L'objectif de cette révision est double :

- **Incarner le projet politique de la nouvelle mandature**, en lui donnant les outils réglementaires en termes d'urbanisme pour mener à bien son programme : gestion des mobilités autour de la RD1090, mutation du cœur de ville autour du secteur de la mairie et poursuite de celle autour du Parc Paturel...
- **Répondre aux nouveaux défis contemporains**, qui touchent de près le secteur de l'urbanisme, et en particulier en termes d'inscription dans la transition écologique et énergétique, de maîtrise de la consommation foncière, d'urbanisme favorable à la santé...

Il ne s'agit cependant pas de refondre entièrement le travail réalisé en 2010 par la commune, sinon bien de s'appuyer sur celui-ci en le réinterrogeant pour le faire davantage correspondre aux évolutions souhaitées pour la commune de Crolles.

Plusieurs étapes ont alors marqué le début de la procédure :

1. La réalisation d'un **diagnostic communal**, mettant en exergue les tendances observables sur la commune sur différents domaines : habitat, économie, mobilités, paysages, inscription écologique (trame verte et bleue), risques... Celui-ci s'est accompagné d'un **bilan** des impacts du PLU de 2010, afin de trouver des outils plus adaptés lorsque les effets ne furent pas ceux escomptés pour mettre en œuvre les objectifs portés politiquement par la commune.
Plusieurs temps de concertation ont accompagné cette phase : deux réunions publiques (l'une portant sur le diagnostic, et l'autre sur le bilan) et un atelier de travail sur le thème des mobilités, l'une des thématiques qu'ont souhaité aborder les crollois. Ces réunions ont permis d'aménager des temps d'échanges précieux entre les administrés et les élus et d'alimenter utilement le projet. Il est à noter que chaque atelier a été précédé d'un temps de concertation numérique sur la plateforme jeparticipe.crolles.fr, les réactions des participants ont permis de fournir un matériau pour nourrir le débat lors des ateliers en présentiel.
2. La formalisation du projet politique de la commune, inscrite dans le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables**, clé de voute du PLU. Cette pièce du PLU a pour vocation à présenter le projet communal sous forme de plusieurs orientations thématiques, mais aussi des objectifs chiffrés, afin de projeter la commune. Il a fait l'objet de deux débats en Conseils Municipaux, dont le dernier s'est déroulé fin janvier 2023.
Une réunion publique dédiée au PADD avait été organisée en mai 2022, lorsque le projet était en cours de réflexion, et un nouvel atelier dédié à la nature en ville s'était tenu en novembre de la même année.
3. Les élus sont aujourd'hui engagés dans la **traduction réglementaire** du projet politique : il s'agit en effet de faire atterrir le projet politique sur le territoire communal, à travers un règlement graphique et un règlement écrit, et des Orientations d'Aménagement et de Programmation qui encadrent la mutation de certains secteurs spécifiques, en complément du règlement écrit.

Un troisième atelier de concertation s'est tenu le 23 février dernier, interrogeant la quarantaine de participants sur les règles qui pourraient encadrer l'évolution des secteurs de la commune, aussi bien en termes de hauteurs, d'implantation par rapport aux voies, d'aspect des constructions...

Le projet poursuit donc sa formalisation, avec un objectif d'arrêt **fin avril 2023**. Une nouvelle réunion publique sera tenue le **23 mars 2023** à 18h30 dans la salle du conseil municipal, afin de vous présenter le projet de PLU plus avancé et surtout d'échanger sur celui-ci. Le dossier finalisé sera ensuite transmis pour consultation aux partenaires de la commune (services de l'Etat, autorité environnementale, communes voisines, chambres consulaires...) avant de vous être soumis pour Enquête Publique.